



ORGANISATION DES PAI ARTS VISUELS MUSIQUE

ARTS²

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS
ACADEMY OF ARTS

ARTS VISUELS

MUSIQUE | Conservatoire royal
THÉÂTRE



CONSERVATOIRE ROYAL

7 rue de Nimy
7000 Mons (B)

CARRÉ DES ARTS

4a rue des Sœurs Noires
7000 Mons (B)
TÉL +32 (0) 65 475 200

www.artsaucarre.be
info@artsaucarre.be

LA PRODUCTION ARTISTIQUE INTERDOMAINES (PAI)

I. CADRE GÉNÉRAL

1. Qu'est-ce qu'une PAI ?

Une production artistique interdomaines s'apparente à un projet artistique dont l'étudiant est l'**initiateur** et le **producteur** - tant au niveau artistique qu'au niveau exécutif. L'étudiant en charge d'une PAI est donc le **responsable** de son projet, depuis son initiation jusqu'à sa réalisation.

NB : Il n'est pas interdit, il peut même être conseillé, que plusieurs étudiants de master proposent une PAI en commun, auquel cas ils seront donc ensemble les porteurs de projet responsables de la réalisation de celle-ci. Le cahier des charges et des responsabilités de chacun devra alors être précisé.

Dans sa terminologie, une PAI s'articule en trois axes :

- **Production** : le travail accompli débouchera obligatoirement sur une présentation publique (au sens large) ;
- **Artistique** : la production est l'aboutissement d'un parcours dans une ESA et le résultat d'une réflexion artistique (dans sa forme et son contenu) ;
- **Interdomaines** : la production fera se rencontrer et se croiser les étudiants et les domaines représentés dans l'école (Arts visuels, Musique, Théâtre) mais peut impliquer d'autres domaines artistiques également, comme la danse ou les arts du cirque. Il ne s'agit pas d'un simple « collage » ou de juxtaposition, mais d'une réflexion sur une démarche créative où les différents arts mis en jeu sont susceptibles de modifier, de faire bouger la perception de chacun d'entre eux.

2. Quelles sont les spécificités d'une PAI dans le cadre d'ARTS² ?

Une PAI se construit au sein de l'École Supérieure des Arts (ESA). Elle peut être comprise comme un projet professionnalisant, mais répond néanmoins à certaines spécificités liées au cadre des études supérieures artistiques :

a. PROMOTEURS ET PERSONNES RESSOURCES

Le **promoteur** fait partie du corps enseignant d'ARTS², il est désigné par le directeur.trice de domaine sur proposition de l'étudiant.

Le rôle du promoteur.trice et du co-promoteur.trice est d'accompagner le projet depuis sa conception jusqu'à sa réalisation.

L'étudiant peut éventuellement rechercher, avec l'accord des promoteurs, des personnes-ressources au sein de l'ESA ou extérieures à l'ESA qui peuvent aider à nourrir son travail. Celles-ci ne feront pas partie du jury.

b. RESSOURCES HUMAINES

« Interdomaines » signifie que l'étudiant en charge de la PAI doit impliquer au minimum un étudiant de n'importe quel niveau d'un autre domaine de l'école (sans que celui-ci ne soit forcément porteur du projet). Comment ? En l'intégrant dans le travail de création (musiciens, acteurs, décors, mise en scène, projection, etc) - et pas uniquement dans le processus de diffusion (affiches, flyers, spots publicitaires, etc), bien que ce type de collaboration avec l'option Communication graphique et visuelle dans le domaine des Arts Visuels soit vivement encouragé. Il n'est pas interdit de faire en outre appel à des personnes extérieures à l'école pour faire partie du projet.

c. UNE PAI EST UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT À PART ENTIÈRE

La PAI ne peut fusionner avec une autre activité donnant lieu à une évaluation¹. Elle aboutira à une seule note qui sera basée sur le rapport écrit, la représentation et l'entretien qui suit la représentation.

d. BUDGET

Certaines règles budgétaires s'imposent dans le cadre d'une PAI :

- Il n'y a pas de budget alloué par l'école, ni pour la location d'une salle, ni pour le paiement d'artistes extérieurs, ni pour les déplacements ou toute autre demande;
- Le porteur du projet ne peut pas payer les autres étudiants de l'école;
- Le porteur du projet ne peut pas faire de bénéfice sur le projet via sponsor ou entrées payantes. Tout sponsoring doit être réinvesti dans le projet et la recette de la salle de concert le cas échéant doit être au bénéfice du responsable de la salle.

e. CONTRAINTES GÉOGRAPHIQUES

La présentation de la PAI doit avoir lieu dans le Hainaut, à Bruxelles, dans le Brabant wallon ou dans la région transfrontalière française. Toute autre localisation doit faire l'objet d'une demande spécifique.

f. ÉCHÉANCIER

La représentation de la PAI doit avoir lieu :

- **avant le 15 juin 2022** dans le cas d'une présentation en première session,
- **avant le 19 août 2022** dans le cas d'une seconde session.

g. ORGANISATION / COMMUNICATION

L'objectif est de faire en sorte que l'étudiant soit le porteur du projet dans son ensemble, tant au niveau logistique (choix de la salle, organisation des répétitions et de la représentation, prises de contact avec les différents partenaires,...), technique (matériel nécessaire et son déplacement, installation, désinstallation), que du marketing et de la communication (flyer, affiches, flyering, création d'événements Facebook) autour de son projet.

¹ Exemple: les étudiants responsables d'une PAI impliquant un ensemble de chambre dans lequel ils jouent également ne peuvent pas valider ce programme pour le cours de musique de chambre. Ils ont donc un programme complet à produire pour ce cours.

II. DOCUMENTS À REMETTRE / ÉCHÉANCIER

Les documents sont à remettre par courriel au secrétariat du domaine :

- Arts visuels: pauline.coelaert@artsaucarre.be
- Musique: isabelle.willems@artsaucarre.be

M1 (AV UE49 ou MU UE 279)

<p>Questionnaire « CHOIX TFE » <i>pour le 3 décembre 2021</i> <i>comme pour les</i> <i>mémoires</i></p>	<p>L'étudiant réfléchit à un sujet, present un promoteur et un co-promoteur et reçoit de ces derniers une approbation de principe.</p> <p>Le questionnaire est disponible en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none">• Arts visuels : https://forms.office.com/r/HpRpyDaYcv• Musique : https://forms.office.com/r/eeCVExd65r
<p>Pré-projet de PAI <i>à remettre dans le cadre de</i> <i>l'évaluation :</i> <i>- en Arts visuels, du</i> <i>« Suivi du mémoire » UE49,</i> <i>- en Musique, de la</i> <i>« Méthodologie de la</i> <i>recherche »</i> <i>ou « mémoire M1 »</i></p>	<p>Un projet artistique commence par une idée, une ébauche, un projet de projet. Nous demandons à l'étudiant de verbaliser cette idée dans un document succinct que nous appelons « pré-projet ».</p> <p>Le document appelé « pré-projet » est un outil de communication entre les domaines de l'école, les enseignants, les étudiants – mais aussi la chargée de production et les personnes encadrant la régie. L'échéancier en est l'un des éléments capitaux car une production artistique nécessite une diffusion de qualité et les besoins en matériel doivent être anticipés.</p> <p>Le document sera validé par la direction et l'équipe pédagogique (directeurs + enseignants concernés), ce qui donne le feu vert à l'étudiant pour amorcer la mise en œuvre de son projet. Il est donc nécessaire de faire en sorte que le document soit lisible et compréhensible par autrui et qu'il permette d'estimer la faisabilité du projet.</p> <p>Que contient le pré-projet ?</p> <p>Il doit faire mention :</p> <ul style="list-style-type: none">> des nom, prénom ;> de la date du document ;> de l'année académique de présentation ;> du nom du ou des promoteur(s) désigné(s) ;> des domaines/options/sections/spécialités selon les cas. <p>À quelles questions doit-il répondre ?</p> <ul style="list-style-type: none">> Quoi ? le sujet, le thème, la trame, le fil conducteur... Ce n'est PAS un « Titre », ce qui supposerait que de nombreuses décisions ont déjà pu intervenir) ;> Qui ? les personnes concernées, les personnes-ressources, les acteurs de la production, ... ;> À qui ? À quel(s) type(s) de public(s) s'adresse la représentation ;> Pourquoi ? Les motivations de l'étudiant ;> En quoi ? La justification de la manière dont le projet entre bien dans le cadre d'une PAI ;> Comment ? le mode de travail : les objectifs généraux et spécifiques, les constats préalables, la problématique et les éventuels diagnostics, les moyens d'y arriver.

<p>Questionnaire « CHOIX TFE » <i>pour le 3 décembre 2021 comme pour les mémoires</i></p>	<p>L'étudiant réfléchit à un sujet, pressent un promoteur et un co-promoteur et reçoit de ces derniers une approbation de principe.</p> <p>Le questionnaire est disponible en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arts visuels: https://forms.office.com/r/HpRpyDaYcv • Musique: https://forms.office.com/r/eeCVExd65r
<p>Fiche technique et plan de communication <i>20 jours calendrier avant la représentation En le déposant par courriel au secrétariat du domaine</i></p>	<p>Vingt jours calendrier avant la représentation, l'étudiant fournira les éléments techniques et de communication suivants :</p> <p>> La fiche technique et les demandes de prêts de matériel : La fiche technique est un outil de communication entre l'étudiant, la chargée de production et les personnes encadrant la régie. Les éventuels besoins en matériel devant être anticipés, toute demande ultérieure de prêt de matériel se verra refusée par l'établissement.</p> <p>> L'affiche définitive, le lien vers l'événement Facebook et un texte de communication : Le plan de communication en est l'un des éléments capitaux car une production artistique nécessite une diffusion de qualité. La communication a besoin au minimum d'une affiche, d'un événement Facebook et d'un texte de 250 caractères maximum pour pouvoir partager l'information sur ses réseaux. Tout élément de communication supplémentaire est bienvenu. L'étudiant devra lui-même se charger du reste de la communication (cf. point 2/g).</p>
<p>Compte-rendu <i>10 jours calendrier avant la représentation En le déposant par courriel au secrétariat du domaine</i></p>	<p>Dix jours calendrier avant la présentation, l'étudiant remettra un compte rendu exhaustif de sa PAI en version pdf (à remettre en ligne selon la procédure qui sera communiquée durant l'année).</p> <p>La page de garde fera mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> > des nom, prénom de l'étudiant ; > de la date du document ; > du titre de la PAI ; > de l'année académique de présentation ; > du nom du promoteur et co-promoteurs désignés ; > des domaines/options/sections/spécialités de l'étudiant. <p>Le compte-rendu comprendra au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> > les questions évoquées dans le pré-projet en les étoffant (quoi, qui, à qui, en quoi, pourquoi, comment) ; > une auto-évaluation de tout le processus de réalisation du projet, de l'idée à la présentation (seule la représentation n'y figure pas) ; > les différentes annexes fournies par l'étudiant en amont (fiche technique, affiche, etc) ; > tout autre document permettant au jury de juger du travail de l'étudiant (budget, échancier personnel, planning des répétitions, plan de communication, etc).
<p>Captation vidéo <i>1 semaine après la représentation en l'envoyant par courriel au secrétariat du domaine</i></p>	<p>Une vidéo faisant état de la performance et permettant un témoignage exact de ce qui fut produit.</p>

III. ÉVALUATION

L'étudiant de M2 sera évalué sur :

1. Le compte rendu du projet

2. Le projet en lui-même

- une vidéo faisant état de la performance et permettant un témoignage exact de ce qui fut produit. La vidéo est à rendre au maximum une semaine après la performance par courriel au secrétariat du domaine.
- un entretien avec le jury le jour des défenses de mémoire

NB : À compter de cette année, le jury ne participera pas à la performance en direct. L'évaluation se fera par les témoignages écrits et vidéos.

Dans le cas d'une PAI commune (plusieurs étudiants porteurs de projet), cette dernière fera l'objet **d'un seul pré-projet, d'une seule présentation, mais de comptes rendus distincts** permettant à chacun des étudiants de développer la part d'autoévaluation et de réflexivité personnelles.

L'UE est acquise avec une note de 10/20.